



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 12 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 6 octobre 2020, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 18

Membres absents : 1

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, TACHAT Jean-Luc, AUMOND Maryse, ISTIN Bertrand, OLIVIERO Christophe, DEPORT Yannick, MATHIEU-DEMEOCQ Séverine, CORDEAU Laetitia, CHASSEPORT Aurélie, REPOUSSARD Céline, DURAND Dominique, JOLLY Pierre, BERNARD Michèle.

Membres absents excusés :

Mme BAYOU Virginia donne pouvoir à Mme REPOUSSARD Céline

Secrétaire de séance : Mme REPOUSSARD Céline.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND POITIERS

En vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT) doit être créée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes-membres. Elle est composée de membres des Conseils Municipaux des communes concernées et chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a pour mission l'évaluation des coûts induits par les transferts de charges entre les communes et Grand Poitiers Communauté Urbaine résultant notamment d'une modification des statuts ou de l'intérêt communautaire. Elle est également appelée à se réunir sur la modification du périmètre communautaire.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, désigne pour siéger à la CLECT de Grand Poitiers, M. Gilles MORISSEAU, membre titulaire et Mme Geneviève MOREAU, membre suppléant.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI AVEC SOREGIES SAEML

La convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti conclue initialement avec Sorégies SAEML arrive à son terme au 31 décembre 2020. cette convention définit les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES s'engage à accompagner la collectivité dans la réalisation d'opération d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti communal afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergies et la mise en place de matériels performants. Un avenant est proposé pour prolonger ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve l'avenant n°1 à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec Sorégies SAEML, prolongeant le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie jusqu'au 31 décembre 2021.

**MISE A DISPOSITION DE BUREAUX DE LA MAIRIE AUPRES DU SYNDICAT CLAIN AVAL
AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Dans le cadre de l'exercice de ses missions en matière de gestion de l'eau et notamment de préservation de la ressource en eau, le syndicat de rivières Clain Aval bénéficie, depuis le 1^{er} décembre 2019, d'une mise à disposition de trois bureaux administratifs et équipements, au sein de la mairie, pour pouvoir concentrer tous ses effectifs dans un même espace de travail, à proximité de ses lieux d'intervention.

En raison d'un nouveau besoin d'espace bureau, le syndicat sollicite la mise à disposition d'un local supplémentaire pour l'accueil de personnel, soit un 4^{ème} bureau.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la mise à disposition de la salle des commissions du ½ étage de la mairie qui fera office de 4^{ème} bureau, au profit du syndicat Clain Aval, aux conditions précitées. La redevance annuelle sera alors portée de 7 200.00 € à 10 800 €

OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES – ANNEE 2021

La loi Macron de 2015 offre désormais la possibilité au maire, après avis du conseil municipal, de fixer les ouvertures dominicales des commerces dans la limite de 12 par an.

Suite à la concertation du 29 juin 2020 avec les partenaires sociaux, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise, pour l'année 2021, les dates d'ouvertures dominicales suivantes :

- Commerces de détail

5 décembre 2021- 12 décembre 2021 - 19 décembre 2021 - 9 janvier 2022

- Concessionnaires automobiles

17 janvier 2021 - 14 mars 2021 - 13 juin 2021- 14 septembre 2021- 17 octobre 2021

- Concessionnaires motos

5 mars 2021.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DES ALPES-MARITIMES SUITE A LA TEMPETE ALEX

Suite aux dégâts engendrés par la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes de France, pour un montant de 1 000.00 € au titre de la catastrophe précitée.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°23/2020 du 21 septembre 2020

Demande d'attribution d'une subvention pour l'opération d'extension, restructuration et rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine, auprès du département de la Vienne, au titre de l'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne FLASH (ACTIV FLASH), à hauteur de 11 450.00 €.

Décision n°24/2020 du 30 septembre 2020

Adoption d'un acte spécial de sous-traitance avec l'entreprise SARL J.C PERRIN & FILS, titulaire du lot n°2 « gros œuvre » relatif au marché de travaux pour l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine à Biard, en vue de la réalisation des travaux de démolition par l'entreprise spécialisée SARL PMCO, sise à Châtellerault, pour un montant de 20 250.00 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Energies Vienne – Renouvellement des membres du bureau
- Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Soutien aux acteurs économiques

- Campagne de prévention « cyclistes éclairés »
- Affaire foncière
- Réouverture de la bibliothèque
- Bulletin municipal
- Actes d'incivilité
- Sécurisation point bus
- Travaux foyer Guillaume d'Aquitaine
- Calendrier des réunions et manifestations.